



Fédération nationale de l'enseignement, de la culture
et de la formation professionnelle
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

2, rue Romain Rolland 21 000 DIJON

Tél. : 03 80 67 01 14 Mob. : 06 76 15 06 78

E-mail : fnecfo21@gmail.com

DECLARATION DES ELUS FO AU CTA DU 16 NOVEMBRE

Mme la Rectrice

Le CTA de ce jour tire le bilan de la rentrée de l'année 2021-2022, qui se déroulera, une fois de plus, sous le régime d'un état d'urgence sanitaire liberticide, instrument d'une politique d'affaiblissement des services publics. Comment accepter la mesure de suspension des personnels qui refusent de se soumettre à l'obligation vaccinale, alors que cette suspension écarte de leurs missions des professionnels compétents, dans des métiers très touchés par le manque de postes et des conditions d'exercice dégradées ? Aucune sanction ne doit être prise à l'encontre de ces personnels, et nous revendiquons la réintégration de tous les personnels suspendus.

Depuis le début de l'année scolaire, le gouvernement ne cesse de lancer ou d'annoncer des mesures qui portent atteinte au statut et aux missions des personnels de l'EN. Il demande aux directeurs et chefs d'établissement de prendre part contre leur gré au contrôle du statut virologique et vaccinal des élèves, au mépris du secret médical. Il projette de demander aux AED de surveiller la diffusion de contenus pédagogiques du CNED pour remplacer les professeurs absents. Il persiste avec la loi Rilhac qui constitue un véritable basculement dans le fonctionnement des écoles, rejeté par les collègues, directeurs et adjoints. Il veut expérimenter « l'école du futur » à Marseille, et s'acharne en vain à trouver 50 écoles pour rentrer dans ce dispositif. Il abuse de la notion de laïcité en présentant son plan de formation, et en affirmant que les personnels qui ont « *un problème avec les valeurs de la République* » peuvent « *sortir du métier* » et que cela aura des conséquences sur la « *gestion de la carrière des personnels* ». FO tient à rappeler que les personnels n'ont pas vocation à être les relais de la propagande gouvernementale, au nom d'une normalisation prétendument laïque ou républicaine. Enfin, le gouvernement lance des POP, postes à profil hors barème créés au mépris des règles du droit à mutation.

Pour les personnels, ces régressions sont insupportables, et ils l'ont fait savoir au cours de journées de grève, les 23 septembre et 5 octobre, mais aussi le 19 octobre pour les AESH. La FNEC FP-FO était alors aux côtés des AESH qui exigent l'abandon des PIAL, un vrai statut, un vrai salaire. Nous nous félicitons de la montée nationale à Paris en direction du ministère à l'appel de la convention Nationale des AESH. Leurs conditions de travail sont dégradées par les PIAL (davantage de trajets dont les frais pèsent lourds, plus d'élèves à encadrer, moins d'heures avec chacun, plus d'établissements et de niveaux). Et tout cela pour un salaire tout à fait indigent, comme en témoigne aussi le nombre de dossiers que les AESH déposent à la CAS, que ce soit pour des erreurs de paie encore nombreuses ou tout simplement pour faire face aux difficultés auxquelles leurs maigres revenus les confrontent. L'aide sociale n'a pas pour vocation de corriger les effets d'un niveau de salaire insuffisant.

La question des salaires se pose de façon plus générale dans tous les corps et toutes les FP ; avec un point d'indice toujours gelé et un Grenelle qui lâche à peine quelques mesurette en début de carrière, en contrepartie d'une caporalisation des relations entre collègues. Nous revendiquons une augmentation du point d'indice qui a perdu + de 20% de sa valeur depuis 2000, et l'augmentation indiciaire immédiate de 183 euros nets mensuels pour tous. Ce ne sont pas les 15 € de la protection sociale complémentaire qui vont y changer quelque chose. FO est opposée à cette mesure qui fragilise la sécurité sociale au profit des assurances santé. A minima, nous revendiquons une liberté d'adhésion et de choix de l'organisme, un panier de soins de qualité, et le maintien des mécanismes solidaires pour que les mêmes droits soient reconnus à tous les actifs, à leurs ayant-droits, et aux retraités.

En ce qui concerne l'ordre du jour, ce CTA est le moment de constater que les suppressions de postes subies dans l'académie portent préjudice à nos conditions de travail et aux conditions d'instruction des élèves. Avant que vous ne vous empressiez de justifier les suppressions de postes de l'année dernière, et de prétendre que les baisses d'effectifs plus graves que prévu nous auraient de fait laissé une marge inespérée, qu'on fasse réellement le point.

Il y avait à la rentrée des cours non assurés ; dans le 1^{er} degré, des postes ULIS profilés sont restés vacants, ou ont échoué à des T1 mal préparés à d'aussi lourdes tâches ; il y a toujours des difficultés à faire face aux besoins de remplacement. Les effectifs sont lourds à tous les niveaux (classes jusqu'à 32 élèves en maternelle ; en collège, les classes à 30 deviennent une norme ; comme l'est le seuil de 35 en lycée, avec moins d'heures pour des dédoublements ou des aménagements). Trop d'élèves sont privés d'accompagnement par des psychologues scolaires et des enseignants RASED ! Et que dire des trous dans les établissements où il y a des personnels manquants ? (Par exemple, un proviseur adjoint non remplacé à Eiffel suite à un arrêt maladie, une assistante sociale non remplacée à Pontus suite à un départ à la retraite, etc.)

Dans le 2nd degré, le bilan des DHG montre que même les lycées qui ont récupéré des heures n'en ont pas eu autant que de besoin (à Brochon, pour une classe supplémentaire de lycée, moins de 35h). Par ailleurs, à la rentrée, il y avait et il y a toujours des enseignants, TZR ou non, affectés sur plusieurs établissements et sur le point de craquer à cause des trajets, des multiples programmes et publics, des services constitués parfois des classes difficiles dont personne n'avait voulu. Il y a des personnels écrasés d'heures sup, auxquelles le recours à un temps partiel ne permettra même plus de se soustraire. Il y avait des élèves affectés dans leur comportement scolaire, après 2 années de cours à trous, qui ont des lacunes et qui sont plus difficiles à prendre en charge.

Et face à cela, aucune mesure pour faire face aux difficultés scolaires et psycho-sociales : dans le 1^{er} degré, la liste complémentaire n'a pas été pleinement exploitée. Dans le 2nd degré, les TZR surnuméraires en maths sont invités à améliorer leur employabilité (!) dans des disciplines prétendues connexes, au lieu de consolider le niveau des élèves dans leur propre discipline. La FNEC demande la création immédiate des postes nécessaires et le recrutement de tous les candidats aux concours inscrits sur liste complémentaire.

La rentrée en lycée a surtout été marquée par l'obligation de créer dans chaque établissement le Projet local d'évaluation qui définit un bac par lycée. Le PLE est censé garantir l'égalité de traitement des bacheliers, alors que cette égalité a été sciemment détruite par le renforcement du contrôle continu, que les enseignants ont pourtant largement combattu. Le rectorat se félicite qu'aucune protestation ne se soit faite entendre trop fort, mais quand on écoute ce qu'ils ont à en dire, les personnels sont unanimes : ils réclament le retour à un bac fondé sur des épreuves nationales, terminales, anonymes et ponctuelles. Ils le font savoir dans des motions signées au cours des réunions de travail et/ou votées en CA.

Dans la voie professionnelle, la réforme de la formation professionnelle dite « Loi Pénicaud » et les modalités de financement orchestrées par l'organisme « France compétence » font baisser drastiquement les moyens pédagogiques mis en œuvre. Encore une fois, l'enseignement professionnel sous statut scolaire est sacrifié à l'apprentissage. C'est une priorité du gouvernement qui se traduit par un matraquage éhonté en direction des élèves de 3^{ème} et de lycée, et dont les chiffres sont maintenus de façon artificielle (puisque le décret du 24 août 2020 donne le statut d'apprenti à toute personne à la recherche d'un contrat d'apprentissage même sans avoir été engagé par un employeur). Tout est fait pour réduire le nombre d'élèves en formation sous statut scolaire et ainsi avoir la possibilité de supprimer encore plus de postes. C'est pourquoi FO n'a pas signé l'accord-cadre national interprofessionnel sur la Formation professionnelle.

Dans ce contexte, la FNEC FP-FO demande toujours l'abandon de toutes les contre-réformes qui remettent en cause les statuts, garants de l'indépendance des personnels, à commencer par PPCR, la Loi sur l'Ecole de la Confiance et la Loi de transformation de la Fonction publique. La FNEC continuera à défendre les postes, les salaires, et le statut des fonctionnaires, la qualité de l'instruction et des diplômes, et une école de la République qui soit la même sur tout le territoire.